

Assemblée générale ordinaire

**Le 24 octobre à 12h
(Local 2083 de la Faculté de l'Aménagement)**

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président de séance et du secrétaire de séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du déroulement de l'assemblée et des votes
5. Adoption des précédents procès verbaux
6. Bilan de l'année 2011-2012, présenté par les membres de l'ACSA
7. Présentation des missions de l'ACSA
8. Election du Conseil Exécutif 2012-2013

NB : le Conseil Exécutif est composé de 8 membres, et doit être composé d'au moins 3 étudiants de deuxième cycle et 3 étudiants au doctorat
Seul le poste de président devra être décidé pendant l'assemblée. Les 7 autres membres élus pendant l'AG se répartiront les autres postes après l'AG

9. Levée de l'assemblée